

Les syndicats du collège

Parmi les Syndicats auxquels adhère la commune de Méry-ès-Bois, deux concernent particulièrement les enfants, les adolescents et les étudiants :

- **le syndicat intercommunal pour la construction et le fonctionnement du collège d'Henrichemont**
- **le syndicat intercommunal de ramassage scolaire**

Chacune des communes participantes est représentée par deux délégués : un titulaire et un suppléant.

Pour Méry-ès-Bois ces délégués sont : **Stephan HERMSEN et Pierre MAURIAT**

Ils se réunissent normalement deux fois par an pour étudier les budgets et les problèmes de rentrée. Ces réunions ont souvent lieu l'une à la suite de l'autre car pour la plupart des communes les représentants sont les mêmes personnes pour les deux syndicats.

Le syndicat intercommunal pour la construction et le fonctionnement du collège d'Henrichemont

Il a été fondé en 1963 pour participer à la construction et au fonctionnement du collège. La piscine (construction et fonctionnement) est venue s'ajouter à ces charges en 1985.

Il réunit les communes de : *Achères, Aubinges, La Chapelotte, Henrichemont, Humbligny, Ivoy-le-Pré, Méry-ès-Bois, Montigny, Neuilly-en-Sancerre, Neuvy-deux-Clochers, Parrassy, Quantilly, Saint-Palais, Morogues, Menetou-Salon.*

La section d'investissement rembourse les emprunts pour la construction et la rénovation de la piscine.

La section de fonctionnement couvre les dépenses engagées pour :

- l'entretien et le chauffage de la piscine,
- les salaires de la secrétaire du syndicat et du personnel de piscine (entretien, maître-nageur).

La participation financière des communes à l'investissement et au fonctionnement est proportionnelle au nombre d'habitants.

Le syndicat intercommunal de ramassage scolaire

Comme celui de la construction du collège ce syndicat a été fondé en 1963.

Il réunit les communes de : *Achères, Aubinges, La Chapelotte, Henrichemont, Humbligny, Ivoy-le-Pré, Méry-ès-Bois, Montigny, Neuilly-en-Sancerre, Neuvy-deux-Clochers, Parrassy, Morogues.*

Le président actuel est M André JOUANIN, Maire d'Achères

En collaboration avec le Conseil Général, il participe à l'organisation du transport des élèves :

- du collège, des classes maternelles et primaires du secteur,
- des lycées et autres établissements scolaires de Bourges.

Le syndicat transmet au Conseil Général le nom des élèves et leur adresse pour l'établissement des circuits correspondants.

Le ramassage est gratuit pour les familles des élèves du collège et des écoles primaires.

La participation financière des communes au fonctionnement de ce syndicat est proportionnelle au nombre d'habitants.